

RANTECH est une marque déposée de AYZ Yedek Parça Pazarlama Ltd. Şti. Les pièces détachées pour véhicules commerciaux fournies par AYZ Yedek Parça Pazarlama Ltd. Şti. aux clients de la marque RANTECH sont couvertes par une garantie de 12 mois. Dans les détails des conditions de garantie suivantes, "AYZ Yedek Parça Pazarlama Ltd. Şti. Şti. "sera dénommée "AYZ Yedek Parça" en abrégé.

## 1. Couverture de la garantie et des parties

Les présentes conditions de garantie ne couvrent que les pièces détachées neuves pour véhicules commerciaux qui sont fournies par AYZ Yedek Parça à ses clients sous la marque RANTECH. Elles ne couvrent pas les pièces anciennes qui ont été retirées d'autres véhicules ou les pièces de rechange modifiées. La pièce faisant l'objet de la garantie doit être achetée auprès de AYZ Yedek Parça. Les conditions de garantie couvrent la détermination des conditions et des activités entre AYZ Yedek Parça et la société qui achète les produits contre facture. Les parties aux conditions de garantie sont uniquement AYZ Yedek Parça et l'entité légale spécifiée dans la facture.

## 2. Durée de la garantie

La période de garantie du produit est de 12 mois à compter de la date de facturation. Les produits dont la date de facturation est supérieure à 12 mois ne sont pas couverts par la garantie. Les produits évalués dans le cadre de la garantie sont examinés par le service après-vente. Le résultat est communiqué au client par le représentant commercial.

## 3. Problèmes liés à l'expédition

Afin d'enquêter sur les problèmes survenus lors de l'expédition, l'envoi doit être vérifié avant la réception de la livraison et, s'il y a des dommages, ils doivent être constatés à l'aide de photos. Il est nécessaire d'établir un rapport officiel des dommages auprès de la société de livraison pour les problèmes survenus pendant l'expédition. Le rapport officiel et les photos doivent être envoyés au représentant des ventes par courrier électronique. Les problèmes liés à l'expédition doivent être signalés à la société AYZ Yedek Parça dans les 15 jours suivant la réception de la livraison.

## 4. Les problèmes non couverts par la garantie

- a) Corrosions et déformations survenant au cours du fonctionnement normal du produit,
- b) Corrosions dues à des facteurs naturels et environnementaux tels que les températures extrêmes (chaudes ou froides),
- c) Problèmes résultant d'un entretien, d'un réglage ou d'un montage incorrect,
- d) Problèmes résultant de l'assemblage du produit en dehors du service,
- e) Problèmes résultant de l'utilisation d'une huile incorrecte, d'une huile insuffisante ou de l'absence d'huile,
- f) Problèmes résultant de la non-utilisation du joint ou d'autres pièces nécessaires à l'assemblage du produit,
- g) Problèmes résultant de l'utilisation du véhicule en dehors de la zone spécifiée par le constructeur du véhicule ou en cas de surcharge,
- h) Problèmes résultant de l'utilisation de pièces détachées dans des véhicules inappropriés,
- i) Problèmes résultant d'une modification ou d'un changement de la forme originale du produit ou de la zone où le produit est monté,
- j) Corrosion et déformation normales survenant lors de l'utilisation du véhicule dans des conditions hors route,

## 5. Demande de réclamation

Les réclamations qui doivent être couvertes par la garantie doivent être accompagnées du "Formulaire de réclamation du client" dûment rempli, de photos concernant la réclamation, de l'enregistrement de l'échec du service ou de rapports techniques, s'ils sont disponibles. La plainte doit être signalée à la société AYZ Yedek Parça dans un délai de 3 jours au plus tard.

## 6. Évaluation de la réclamation

L'évaluation de la réclamation est effectuée par le service après-vente de AYZ Yedek Parça. Pour les besoins de l'enquête, AYZ Yedek Parça peut demander au client des vidéos, des photos ou des échantillons supplémentaires concernant l'article. Le client doit envoyer les vidéos, photos ou échantillons supplémentaires du produit à AYZ Yedek Parça dans un délai de 7 jours.

### 6.1 Points à prendre en compte pendant la période d'évaluation des plaintes

- a) Pendant la période d'enquête, le client doit conserver les produits faisant l'objet de la réclamation dans des conditions optimales.
- b) Aucun retour ou destruction de produits ne peut être effectué sans l'accord de la société AYZ Yedek Parça. Si le client renvoie les produits sans l'accord de la société AYZ Yedek Parça pendant la période d'évaluation des réclamations, les produits ne seront pas acceptés par la société de livraison et seront renvoyés au client. Tous les frais de transport et de douane sont à la charge du client.
- c) Sans l'approbation d'AYZ Yedek Parça, toute amélioration du produit ou tout travail effectué pendant la période d'évaluation de la plainte ne sera pas pris en charge par l'entreprise. En outre, ces produits ne sont pas couverts par la garantie.

## 7. Conclusion de la réclamation

- a) Si la plainte est acceptée à l'issue de la période d'évaluation, les produits sont rappelés ou remplacés par des produits gratuits. AYZ Yedek Parça prend en charge les frais de transport et de douane des produits rappelés.
- b) En cas de rejet de la réclamation, les produits ne sont pas acceptés. Les frais de transport et de douane pour les produits retournés, suite au rejet de la réclamation, sont à la charge du client.